

## RAPPORT SUR LA LOI SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

### RAPPORT ANNUEL DE TOYS "R" US (CANADA) LTÉE

Le 31 mai 2024

*Chez Toys"R"Us (« TRU »), l'un de nos principes directeurs est de procurer de la joie aux enfants de tous âges, et notre engagement envers leur sécurité est non négociable. À chaque tournant, nous cherchons des moyens de respecter notre engagement envers la sécurité des familles que nous servons. Nous exigeons l'intégrité. Ce faisant, nous nous conformons aux normes éthiques et légales les plus élevées, et nous attendons de nos partenaires commerciaux, y compris tous les fournisseurs et les usines, qu'ils fassent de même. De plus, nous collaborons étroitement avec les régulateurs, les fabricants et les organisations industrielles mondiales pour élever constamment les normes de sécurité, améliorer les pratiques si nécessaire et mettre en œuvre des normes internationales dans nos propres politiques et engagements en matière d'approvisionnement responsable.*

La Loi sur l'esclavage moderne a été promulguée récemment, sans délai significatif accordé pour la conformité et la déclaration. À ce titre, TRU s'attend à pouvoir fournir des rapports plus complets et des informations substantielles dans son prochain rapport annuel.

Pour cet exercice fiscal, voici le rapport de TRU sur les exigences obligatoires énoncées dans la Loi.

#### ***Les mesures prises par l'entité au cours de son exercice financier précédent pour prévenir et réduire le risque d'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants à chaque étape de la production de biens au Canada ou ailleurs par l'entité ou de biens importés au Canada par l'entité***

TRU a adopté un programme de responsabilité sociale d'entreprise dans le but de garantir que tous les produits qu'elle vend sont produits de manière éthique. Ce programme a été adopté pour la première fois en 2017. Cependant, en raison des changements de propriété et d'autres priorités concurrentes, certains aspects du programme n'ont pas été mis en œuvre ou ne sont pas actuellement appliqués. TRU a l'intention de revoir son programme au cours de cet exercice fiscal afin d'apporter les mises à jour appropriées pour garantir sa pleine mise en œuvre.

Le programme comprend des politiques et des processus de diligence raisonnable pour identifier, traiter et interdire l'utilisation de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation, et exige que les fournisseurs mettent en place des politiques et des procédures pour identifier et interdire l'utilisation de travail forcé et/ou de travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement. Le programme exige que des audits d'usine soient effectués au moins une fois par an et que les fournisseurs respectent nos normes de conduite des partenaires. Le programme exige que des audits d'usine soient effectués au moins une fois par an et que les fournisseurs respectent nos normes de conduite des partenaires.

### ***Sa structure, ses activités et ses chaînes d'approvisionnement***

TRU est une société fédérale. TRU est une entreprise de vente au détail qui vend des biens (domestiques et importés) dans des magasins de détail à travers le Canada.

TRU est une entreprise privée, détenue par Putnam Investments, une entreprise familiale basée au Canada. Elle exploite 87 magasins à travers le Canada qui vendent des jouets et des produits pour bébés. TRU achète des produits destinés à la revente auprès de distributeurs et importe des produits de fabricants basés à l'extérieur du Canada.

### ***Ses politiques et ses processus de diligence raisonnable en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants***

Comme indiqué ci-dessus, TRU a adopté un programme de responsabilité sociale d'entreprise qui vise à garantir que le travail forcé et/ou le travail des enfants ne font pas partie de ses chaînes d'approvisionnement, y compris une politique à suivre par ses fournisseurs.

Les fournisseurs de TRU sont tenus de réaliser un audit d'usine avant d'être agréés en tant que fournisseurs approuvés, puis annuellement. Ou, les fournisseurs peuvent fournir certaines certifications industrielles valides et reconnues qui démontrent leur conformité. Cependant, en raison des changements de propriété et d'autres priorités concurrentes, certains aspects du programme n'ont pas été mis en œuvre ou ne sont pas actuellement appliqués. TRU a l'intention de revoir son programme au cours de cet exercice fiscal afin d'apporter les mises à jour appropriées pour garantir sa pleine mise en œuvre.

### ***Les parties de son activité et de ses chaînes d'approvisionnement qui présentent un risque d'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque***

Nous n'avons pas encore entamé le processus d'identification des parties de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement qui présentent un risque d'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants.

### ***Les mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants***

Cette partie ne s'applique pas, car nous n'avons identifié aucun travail forcé ou travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

### ***Les mesures prises pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de toute mesure visant à éliminer l'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement***

Cette partie ne s'applique pas, car nous n'avons identifié aucune perte de revenus pour les familles vulnérables résultant de mesures visant à éliminer l'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

### ***La formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants***

Aucune formation n'est actuellement dispensée.

***La manière dont l'entité évalue son efficacité pour garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement***

Aucune politique n'a encore été élaborée ou mise en œuvre pour évaluer l'efficacité.

## ATTESTATION

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. Selon ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards pour les besoins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

*[English version has been signed]*

---

Peter Ferrante  
Directeur financier  
Date : Le 29 mai 2024

J'ai le pouvoir d'engager Toys "R" Us (Canada) ltée.